



Modalités d'inscription :



Comment inscrire votre enfant en séjour ou en camps ?

*Réservation sur le portail familles, par téléphone, mail ou directement au centre de loisirs à compter du Mercredi 10 mai 2023 à 10h (ou **Nouveau**, en ligne à partir de mardi 09 Mai 19h00).*

- Si votre enfant est déjà inscrit au centre de loisirs, une mise à jour de son dossier est indispensable. Cette mise à jour est à réaliser directement en ligne (Mon compte, ma famille/portail familles) avant le **mercredi 14 juin minuit au plus tard**. Les signatures des fiche d'inscription, fiche sanitaires et du règlement intérieur de séjour se feront lors de la réunion qui se tiendra le **mercredi 21 juin à 18h00 au centre de loisirs**. Votre présence à cette réunion est indispensable.*
- Si votre enfant n'est pas inscrit au centre de loisirs, merci de prendre un RDV avec le directeur ou la directrice adjointe (Frédéric ou Sabrina). Vous serez alors reçus au centre de loisirs lors d'un entretien durant lequel une présentation de la structure et de son projet vous sera faite. Des renseignements de type état civil et sanitaire vous seront demandés. Afin de préparer cette rencontre au mieux il faudra impérativement vous munir des pièces suivantes:*
 - Numéro de sécurité sociale (CPAM)*
 - Numéro d'allocataire CAF ou MSA*
 - Attestation de quotient familial CAF ou MSA ou à défaut une copie de votre dernier avis d'imposition*
 - Le carnet de Santé de votre enfant*
 - Une attestation d'assurance (responsabilité civile, risques individuels)*
 - Un RIB, RIP ou chéquier*

Les fiche d'inscription, fiche sanitaires (document cerfa) et règlement intérieur de séjour seront signés lors de l'entretien ou de la réunion.

Rappel : L'adhésion au centre de loisirs est obligatoire (1 € par famille et par an)

Attention : aucun enfant dont l'un des responsables n'aurait pu être rencontré (réunion ou RDV) ne pourra participer au séjour.

*Tel : 03.86.42.36.72
Sabrina ou Frédéric*



*A très vite,
Bien Cordialement.*